Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511052-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2023

FONCIER-URBANISME

DB230511052

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le trois mai, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Nathalie JACQUEMOND, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Aurélien LEPRÊTRE, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Marguerite BACCAM

22 : SERVITUDE CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE COMMUNALE AW 459 SITUÉE AVENUE FREDERIC DARD

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AW 459, située Avenue Frédéric Dard.

Dans le cadre de la construction du nouveau conservatoire porté par la CAPI, ENEDIS sollicite l'autorisation de pose de câbles HTA en souterrain jusqu'au poste de transformation du nouveau bâtiment.

Les travaux consistent principalement à l'enfouissement de réseaux électriques sur la parcelle AW 459.

Pour ce faire, une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros sera versée par ENEDIS à la commune. Cette autorisation permet d'autoriser le passage et l'installation des équipements sur la parcelle communale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver les termes et autoriser la signature de la convention de servitude concernant l'autorisation de pose de câbles HTA en souterrain et l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la parcelle communale sur la parcelle AW 459 précitée.**
- **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511052-DE

PJ : Autorisation de branchement et plan de servitude réseaux

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 11 mai 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)